



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

chercheurs

Question écrite n° 16654

Texte de la question

M. Michel Lezeau attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la place des chercheurs français dans les publications scientifiques. D'après certaines statistiques internationales, la France ne présente chaque année qu'environ 5 % des publications mondiales, loin derrière les États-Unis (près de 30 %), le Japon (10 %), ou la Grande-Bretagne (7 %). De plus, les articles de nos scientifiques sont moins cités par leurs confrères étrangers et ont donc moins d'impact dans les grandes revues internationales. Il conviendrait sans doute d'exiger que le centre et l'université d'appartenance des chercheurs français apparaissent systématiquement dans les signatures, ce qui est loin d'être le cas actuellement. Des initiatives intéressantes ont été prises notamment par les organismes de recherche français, de nombreuses universités et de grandes écoles afin d'inviter nos scientifiques à mettre en commun leurs travaux sur un serveur Internet HAL du CNRS. Ce dispositif devrait permettre une meilleure visibilité de nos centres de recherche et de nos scientifiques. Aussi souhaite-t-il connaître les initiatives qu'elle pourrait prendre dans ce domaine.

Texte de la réponse

La question de la place de la production scientifique française à l'international est à la fois un sujet largement débattu mais également une source de préoccupation pour les pouvoirs publics comme pour les chercheurs eux-mêmes. De nombreux facteurs permettent de comprendre la situation actuelle, très hétérogène selon les disciplines. Deux points sont particulièrement sensibles : la signature des chercheurs français, souvent fluctuante, liée à la complexité de notre organisation institutionnelle et l'existence d'une plate-forme commune de dépôt d'articles (HAL) qui permettrait, si elle était plus utilisée, de donner une meilleure visibilité à l'ensemble de la production.

1. Le projet Normadresses. Conscient de l'importance d'un bon référencement des articles au niveau international, le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche a soutenu le GIP OST (Observatoire des sciences et des techniques) dans sa volonté d'ouvrir un chantier sur le traitement des adresses françaises de la base bibliographique de référence, le Web of Science . Ce travail est mené en concertation avec l'éditeur de cette base, Thomson Scientific, pour aboutir à une amélioration du traitement des adresses françaises présentes dans le Web of Science . L'éditeur, qui souhaite mieux prendre en compte les spécificités des systèmes nationaux de recherche, a communiqué à l'OST les procédures qu'il utilise pour codifier les adresses françaises. À partir de ce document et des informations complémentaires nécessaires, l'OST élaborera, en partenariat avec l'ensemble des institutions concernées, une série de recommandations à l'attention de l'éditeur, d'une part, des chercheurs, d'autre part. Pour mener à bien ce chantier, l'OST a lancé le projet NormAdresses, doté d'un comité de pilotage interinstitutionnel qui rassemble, outre ses membres, les acteurs majeurs du système de recherche français. D'autres groupes de travail participent à ce chantier : le groupe de travail « Éditeurs » qui a pour objet d'analyser les règles imposées par les éditeurs de journaux scientifiques pour le libellé des adresses. Le groupe de travail « International » qui étudie la problématique qui se pose, de façon analogue, au niveau des établissements des pays étrangers. Le programme de travail de ce groupe est disponible : <http://www.obs-ost.fr/le-savoir-faire/activites/chantiers-en-developpement-suivi-detaille-de-normadresses.html>. 2. HAL, plate-forme commune d'archives ouvertes. Les archives ouvertes (AO) sont

constituées de bases de données où les auteurs peuvent déposer leurs manuscrits scientifiques. Cette opération permet de les rendre immédiatement et gratuitement disponibles à leurs collègues. Seul un examen élémentaire du contenu est effectué avant la mise en ligne par les responsables du système, son but étant juste d'éliminer les dépôts complètement inadéquats. Le serveur enregistre non seulement le texte, mais aussi les « métadonnées » : auteur, affiliation, date, références bibliographiques, etc., facilitant ainsi la recherche bibliographique et l'établissement de listes de publications. Il donne également une certification de date et d'heure de dépôt, permettant d'établir des priorités scientifiques. Pour retrouver un document, on peut effectuer des recherches par les moteurs ou indexeurs associés à la base, ou par les moteurs de recherche généralistes (Google Scholar, etc.) ou spécialisés (Citeseer par exemple), ainsi bien sûr que par des moissonneurs (OAlster, etc.). Les archives ouvertes sont donc bien distinctes de la mise en ligne d'un texte sur des pages personnelles d'un chercheur ou de laboratoire, volatiles par nature, qui ne peuvent satisfaire aux critères de stabilité à long terme indispensables pour une archive scientifique. Par ailleurs, elles permettent aux chercheurs de se libérer de la notion de document figé une fois pour toutes dans une publication, grâce au dépôt successif par l'auteur dans la même « boîte » de versions différentes d'un même texte. En France et sous l'angle des politiques scientifiques, trois types d'enjeux ont été reconnus : la mise à disposition d'outils de travail adaptés à la communication scientifique actuelle et mondialisée (infrastructures de recherche) ; la maîtrise de la production scientifique (accès largement ouvert et pérennité du document scientifique) ; en fonction des secteurs disciplinaires (par exemple dans certaines sciences humaines), la possibilité de maintenir une diversité de langues scientifiques. Pour ces raisons, en 2005, et sous l'impulsion des directions en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche, de nombreux autres établissements (universités, grandes écoles, établissements de recherche) ont rejoint cet effort commun. Ils ont signé, en juillet 2006, un accord inter-établissements pour construire ensemble une archive ouverte fortement inspirée d'ArXiv, mais plus élaborée et surtout bien plus large en terme de disciplines. On y trouve non seulement des « sciences dures » mais aussi des sciences humaines et sociales. La base de documents correspondante, dénommée « Hal » (hyper article en ligne), est visible à <http://hal.ccsd.cnrs.fr>. Un site web : archives-ouvertes.fr rend compte de cette démarche. Plus de 100 000 articles sont actuellement accessibles en plein texte. Ce protocole est suivi par deux comités : un comité stratégique composé de représentants des responsables des établissements impliqués ; un comité scientifique et technique auquel participent des chercheurs (peu nombreux), des informaticiens et des responsables de l'IST choisis par le comité stratégique. Actuellement, si le soutien officiel de l'ANR a consolidé un peu plus cette initiative, des freins subsistent qu'il s'agira de faire lever au cours de l'année 2008. Il est nécessaire de convaincre l'ensemble des partenaires institutionnels des bienfaits d'une structure commune garante d'un pilotage partagé. Il s'agit également de convaincre les éditeurs scientifiques français, pour le moment encore réticents, du bien, fondé du développement des archives ouvertes.

Données clés

Auteur : [M. Michel Lezeau](#)

Circonscription : Indre-et-Loire (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16654

Rubrique : Recherche

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 février 2008, page 1101

Réponse publiée le : 8 avril 2008, page 3073